

est français, ça, m'sieurs-dames!

On a aussi exporté...

Les Français forment un peuple éminemment politique. Et ils sont à l'origine de figures et de concepts idéologiques qui ont allègrement franchi les frontières.

L'Empereur de l'édition

L'historien Jean Tulard, le plus grand spécialiste français de Napoléon, a livré un vertigineux décompte en 2014. Selon lui, l'Empereur a inspiré la publication de pas moins de... 80 000 ouvrages, soit plus de un par jour depuis sa naissance à Ajaccio. Le filon ne s'est jamais tari, nourri l'année dernière par la célébration du bicentenaire de sa mort. Spécificité de cette manne: elle est en grande partie étrangère. En Pologne, le Corse est à l'origine d'une importante littérature, parfois très spécialisée, tel ce *Napoleon fortyfikator*, publié en 2012, qui ne traite que de son génie en matière de fortifications. Les auteurs étrangers ont souvent consacré d'importantes études au ressort de son charisme. C'est le cas de l'historien américain David A. Bell, qui a décortiqué cette année, dans son livre *Le Culte des chefs. Charisme et pouvoir à l'âge des révolutions*, le lien émotionnel entre les Français et l'Empereur et son surgissement paradoxal, au moment où la « crainte d'un César » s'ancrait dans la France révolutionnaire. ■ SOAZIG QUÉMÉNER

NAPOLEON SUR LA LUNE,
NAPOLEON CONTRE KING KONG,
NAPOLEON FAIT DE LA TROÛINETTE,
NAPOLEON AU CAP D'AGDE...

JE TE L'AVAIS DIT...
JE LES AI TOUS!



LASSERRE.

Les fous du général de Gaulle

Si la Françafrique appartient au passé, il n'est nulle preuve plus saillante de la marque laissée par le général de Gaulle à l'étranger que le nombre d'artères urbaines portant son nom. À Dakar, Niamey, Brazzaville, Ouagadougou, Nouakchott... Certes, il s'agit de capitales situées dans ce qu'on appelait jadis notre « pré carré » postcolonial,

mais l'appellation demeure. À l'instar de Churchill pour les Britanniques, la figure du premier président de la V^e République est l'un de nos grands « exports » historiques après Napoléon et Louis XIV. Plus, sans doute, que tout autre dirigeant démocratique du XX^e siècle, de Gaulle incarne à lui seul la nation dont il a eu les manettes. À la fois hiératique et paternel,

volontiers théâtral, le « grand Charles » évoque le souvenir d'une France éternelle, sûre de son destin, prospère et capable de se mesurer aux grandes puissances. À l'étranger comme dans l'Hexagone, le Général a ses fanatiques, happés par l'orgueil d'un homme capable de dire, sans broncher, qu'il a traversé « mille ans » d'histoire de France. ■ JULES PEGNARD

Le présidentielisme, ce travers

Heux comme un président de la République française en son royaume... C'est toute la beauté du biotope institutionnel concocté par le général de Gaulle: encadrer un système électif, soumis aux aléas du suffrage, dans la verticalité décisionnelle d'une monarchie. Les bases de la V^e République ont été jetées dès 1946, dans le célèbre discours prononcé à Bayeux par le chef de la France libre: « C'est [...] du chef de l'État, placé au-dessus des partis, [...] que doit procéder le pouvoir exécutif. » L'inverse, donc, des III^e et IV^e Républiques, nées de hantises respectives de l'absolutisme et du totalitarisme. Embourbée dans sa décolonisation, la France s'est dotée d'un roi élu.

Mis en place à la suite du référendum de 1958, le présidentielisme à la française se rode définitivement en 1962, lorsque est instaurée l'élection du chef de l'État au suffrage universel. L'ultime verrou qui offre une légitimité démocratique sans pareille, dont des présidents affaiblis politiquement – François Hollande, Emmanuel Macron – peuvent se prévaloir pour subsister. Marque brevetée 100 % française, le « monarque présidentiel », si décrié dans l'Hexagone, s'est beaucoup exporté. En Afrique, mais aussi en Turquie ou en Europe de l'Est, dans des versions beaucoup plus identitaires, souvent qualifiées de régimes « illibéraux ». Davantage un travestissement du gaullisme qu'une transposition. ■ J.P.

La laïcité, cette incomprise

Que ce soit pour nous l'envier, la fustiger ou tenter en toute honnêteté de comprendre quelque chose à un concept que nous ne comprenons pas toujours nous-mêmes, le monde entier regarde, avec un brin de fascination ou de circonspection, notre laïcité. En France, les débats les plus enflammés à son propos ne manquent pas – pour le meilleur et pour le pire –, mais chacun s'en réclame. Tout le monde, même ses plus fidèles détracteurs, finit par se revendiquer laïque. C'est cette façon d'envisager la séparation, claire, entre État et religions, de garantir la liberté de conscience et de protéger les individus des fanatismes s'est inévitablement imposée comme une part incontournable de notre patrimoine et de notre contribution au monde. Des Lumières à la Révolution française, de la loi de 1905 à l'inscription du caractère laïque de la République dans la Constitution de 1946, la France, profondément marquée par les guerres de Religion, a construit, par tâtonnements, revirements, controverses, sa laïcité. Ce ne fut pas toujours simple. Mais cela déboucha non seulement sur une invention juridique, mais encore sur une philosophie à part entière. Un modèle de pacification de la société et d'émancipation des individus. Qu'on ferait bien de ne pas abandonner. ■ HADRIEN BRACHET

La TVA ou l'impôt qui ne se voit pas

C'est René Coty qui, en 1954, promulgue la loi instaurant la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Une invention dans la plus pure tradition créative de l'administration fiscale française, qui la conçoit pour simplifier tout un fatras d'impôts indirects sur les marchandises dont devaient s'acquitter les industriels. En pleine vague poujadiste, le dispositif vise à ne plus taxer les entreprises à chaque étape de la production, mais à faire peser la charge sur le consommateur final. Intégrer la TVA au prix de vente permet de la rendre « indolore », selon le terme consacré: qui se rappelle, chaque fois qu'il achète une baguette de pain, qu'il paie aussi un impôt?

Une idée de génie, en tout cas du point de vue de l'État, pour lequel la TVA est une poule aux œufs d'or: plus de 100 milliards d'euros attendus pour l'année 2022 (plus que l'impôt sur le revenu), soit un bon tiers des recettes fiscales. Que le gouvernement l'augmente d'un petit point et le gain se chiffre en milliards! On comprend que l'invention ait fait des émules. Le Danemark, l'Allemagne et les Pays-Bas ont été parmi les premiers à l'adopter à la fin des années 1960, avant que la TVA devienne une obligation pour les États souhaitant rejoindre l'Union européenne. C'est aujourd'hui l'impôt le plus répandu dans le monde, en vigueur dans plus de 150 pays, selon l'OCDE. Un indéniable succès d'exportation. ■ LOUIS HAUSALTER

Le Code civil ou le droit qui ne varie pas

Ma vraie gloire n'est pas d'avoir gagné 40 batailles, Waterloo effacera le souvenir de tant de victoires. Ce que rien n'effacera, ce qui vivra éternellement, c'est mon Code civil! », souffle Napoléon au soir de sa vie. Cette Constitution civile, pensée comme un pendant de la Constitution française et directement issue de la Révolution, est installée en 1804, après trois ans de débats

fournis, souvent en présence de Napoléon lui-même. Il s'agit d'une avancée majeure. Le Code civil unifie et simplifie le droit français. La loi devient la même pour tous, sans distinction selon les religions. Cette première en Europe connaît une diffusion très rapide hors de nos frontières. D'abord dans les territoires voisins annexés par Napoléon, puis en Amérique (Québec, Bolivie, Brésil, Pérou) et en Afrique. ■ S.O.